



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W088
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 20 février 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160421

Titre : Dragage d'entretien par équipement terrestres

Lieu des travaux: Gaspésie, Québec

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Mardi le 21 février 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HNE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160421

ADDENDA: No. 3

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#3) est publié ici-bas.

**** S'IL VOUS PLAÎT NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES ****

1. S'il vous plaît insérer:

Le document "*FP802-160421_Dragage d'entretien par équipement terrestre, Gaspésie, QC - Dessins Sondage avant dragage*" (5 pages)

Ce document consiste de la version haute définition des dessins (sondage avant dragage) pour les cinq (5) lieux.



QUESTIONS et RÉPONSES

Question 11 d'un soumissionnaire:

Les zones des travaux de dragage indiqué aux plans ne sont pas claires. Pouvons-nous avoir des distances, des limites latérales en mètres, des profondeurs de dragage et des superficies claires pour pouvoir évaluer le projet?

Réponse 11 du MPO:

Veillez-vous référer aux dessins ajoutés via cet addenda no. 3.

Question 12 d'un soumissionnaire:

Si l'Entrepreneur fournit un équipement de dragage pouvant permettre d'atteindre une portée tel que montrée sur le croquis (dimensions en pieds) Section 01 11 11, et que la zone de dragage n'est pas atteignable à 100%, devons-nous réaliser un chemin d'accès pour atteindre la limite latérale des zones de dragage?

Réponse 12 du MPO:

Non.

Question 13 d'un soumissionnaire:

Avez-vous des matériaux disponibles pour la construction d'un chemin d'accès pour effectuer les travaux demandés?

Réponse 13 du MPO:

Non.

Question 14 d'un soumissionnaire:

Dans la section 35 20 23 du devis, vous faites mention, à la page 2 de 17, d'une installation de rideaux de confinement. Allez-vous exiger ce rideau s'il y a un couvert de glace dans les zones ou près des zones à draguer ?

Réponse 14 du MPO:

Dans l'éventualité de la présence d'un couvert de glace fixe, le rideau de confinement sera exigé. Dans le cas de la présence de glaces dérivantes et/ou de forts courants, le rideau de confinement ne sera pas exigé.



Question 15 d'un soumissionnaire:

Dans l'addenda 1 vous répondez à la question 2 en disant aux soumissionnaires de se conformer aux règlements municipaux, qui eux, doivent se conformer aux exigences de la province du Québec. Devons-nous comprendre que vous exigerez un site de rebus avec un CA d'environnement ?

Réponse 15 du MPO:

Généralement, les municipalités doivent obtenir une autorisation de la province avant d'autoriser le dépôt de matériaux. Le document provincial autorisant la municipalité de recevoir les matériaux devra nous être fourni.

Question 16 d'un soumissionnaire:

Au sujet du bassin de décantation des matériaux dragués, pouvons-nous utiliser de la membrane géotextile standard type 3-4 dans le fond du bassin ou bien qu'il faut absolument une membrane étanche ?

Réponse 16 du MPO:

Oui.

Question 17 d'un soumissionnaire:

Devons-nous installer une toile étanche sur le dessus des tas de matériaux dragués durant la période de décantation ou ce n'est pas nécessaire ?

Réponse 17 du MPO:

Dans le cas où les matériaux dragués demeurent en place moins de 24 heures, la toile étanche ne sera pas requise.

Question 18 d'un soumissionnaire:

Est-ce possible d'avoir des copies de plans avec une meilleure résolution, les copies de plans au devis sont illisibles (Voir une copie en annexe), il est primordial de pouvoir lire les informations sur les plans, nous ne sommes même pas en mesure de voir la profondeur du fond marin, superficie etc...

Réponse 18 du MPO:

Veuillez-vous référer aux dessins ajoutés via cet addenda no. 3.

Question 19 d'un soumissionnaire:

Vous demandez que les travaux soient terminés pour le 31 mars 2017, cette est très peu probable, quelle sont les conséquences d'un retard sur l'échéancier.

Réponse 19 du MPO:

Voir conditions générales applicables (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2865D/4#retards-et-prolongation-de-delai>)



Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone 613-998-1614

Télécopieur 613-991-4545

200 rue Kent

Ottawa, ON K1A 0E6

Pêches et Océans Canada

Gouvernement du Canada

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____